

FIP

**123HORIZON
PME 2018**

...
Fonds
d'investissement
de proximité

OFFRE IR
2018



INVESTMENT
MANAGERS

MONEY IN MOTION



FISCALITÉ

Une réduction d'impôt sur le revenu de 18 %⁽¹⁾ pouvant aller jusqu'à 25%⁽¹⁾, en fonction de la date de publication du décret

A la date de publication de cette plaquette, le souscripteur du FIP 123Horizon PME 2018 peut bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 18%⁽¹⁾ de son investissement (hors droits d'entrée).

Toutefois, l'article II de l'article 74 de la loi de finances pour 2018 prévoit une augmentation du taux de réduction d'IR à 25%⁽¹⁾ pour l'investissement dans un FIP, sous réserve que celui-ci soit investi à 100% dans des sociétés éligibles. A la date de publication de cette plaquette, le décret d'application de cet article n'a pas été publié. **Le taux de 25%⁽¹⁾ s'appliquera aux versements effectués dans le FIP 123Horizon PME 2018 à compter d'une**



Exonération d'IR des produits distribués par le FIP et des plus-values éventuellement réalisées lors de la cession des parts, hors prélèvements sociaux⁽³⁾ (les porteurs de parts A ne peuvent en demander le rachat par le Fonds pendant la durée de vie du Fonds le cas échéant prorogée)⁽⁴⁾.

date fixée par décret, qui ne peut être postérieure de plus de trois mois à la date de réception par le Gouvernement de la réponse de la Commission européenne.

Le souscripteur du FIP 123Horizon PME 2018 pourra ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu selon le taux en vigueur au moment de son investissement (hors droit d'entrée) en fonction de la date de publication du décret selon les modalités ci-dessous :

Réduction 18%¹



Réduction max.

2 160 €

4 320 €²

Investissement max.

(hors droits d'entrée)

12 000 €

24 000 €²

Réduction 25%¹



Réduction max.

2 160 €

4 320 €²

Investissement max.

(hors droits d'entrée)

8 640 €

17 280 €²

En contrepartie d'une période de

blocage des rachats de parts pendant une durée minimale de 6 ans, soit jusqu'au 30 juin 2024, pouvant aller jusqu'à 9 années en cas de prorogation de la durée de vie du FIP 123Horizon PME 2018 sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Engagement fiscal de détention :

jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription des parts du Fonds.

RISQUES GÉNÉRAUX LIÉS AUX FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ (FIP)

Risques de perte en capital : le FIP a vocation à financer en fonds propres (actions) et quasi fonds propres (obligations convertibles notamment) des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le FIP comporte un risque de perte en capital en cas de dégradation de la valeur des actifs dans lesquels le FIP est investi.

Risques d'illiquidité des actifs du FIP : le FIP pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille, il ne peut être exclu que le FIP éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative des parts du FIP.

Risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille : les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur. Malgré la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la valeur liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille.

Risques liés aux obligations convertibles : le FIP devrait investir une part de son actif (jusqu'à 60% maximum) au travers notamment d'obligations convertibles qui, en cas d'exercice d'une option de conversion, donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles elles donnent droit en cas de conversion.

Les autres risques (risque action, risque de crédit, risque de taux, risque au niveau de frais) sont mentionnés dans le Règlement du FIP. Par ailleurs, il est précisé que le FIP 123Horizon PME 2018 ne procédera à aucune distribution pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A soit jusqu'au 30 juin 2024. Au-delà de ce délai, aucune garantie ne peut être donnée s'agissant de la réalisation de distributions par le FIP 123Horizon PME 2018.

DURÉE DE BLOCAGE ET RISQUES DU PRODUIT

⁽¹⁾ De l'investissement réalisé dans le FIP 123Horizon PME 2018 (hors droits d'entrée), en fonction du taux de réduction en vigueur au moment de l'investissement et en contrepartie d'une période de blocage des rachats de parts pendant une durée minimale de 6 ans, soit jusqu'au 30 juin 2024, pouvant aller jusqu'à 9 années en cas de prorogation de la durée de vie du FIP 123Horizon PME 2018 sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 30 juin 2027. A la date de publication de cette plaquette, et sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir ultérieurement à la date d'agrément de l'AMF, la réduction d'IR est soumise au respect par l'investisseur personne physique de conditions et notamment de conservation de ses parts jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de la souscription. Par ailleurs, le montant total des avantages fiscaux au titre de l'IR est plafonné à 10.000 € par an et par foyer fiscal. ⁽²⁾ À savoir les contribuables mariés ou pacsés et soumis à imposition commune. ⁽³⁾ A la date de publication de cette plaquette, et sous réserve des évolutions fiscales qui pourraient intervenir ultérieurement à la date d'agrément de l'AMF, les prélèvements sociaux s'élèvent à 17.2%. ⁽⁴⁾ L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait que ces différents dispositifs fiscaux sont susceptibles d'évoluer postérieurement à la date d'agrément du FIP. Pour plus de détails, veuillez consulter la Note Fiscale.

POINTS CLÉS DU FIP

Une stratégie d'investissement multisectorielle et opportuniste

Le FIP 123Horizon PME 2018 réalisera ses investissements en capitalisant sur l'expérience et les convictions de gestion des gérants d'123 IM. L'objectif est de répartir les investissements sur les secteurs d'activité que les gérants d'123 IM jugeront porteurs et avec de bonnes perspectives de croissance en contrepartie d'un risque de perte en capital. A titre d'exemple, 123 IM a investi ces dernières années dans les secteurs de la dépendance-santé (EHPAD, Résidences Séniors), de l'hôtellerie, de l'enseignement privé, des commerces sous enseigne ou encore de l'industrie traditionnelle française.

Un mécanisme d'investissement flexible privilégiant les obligations convertibles

Le FIP 123Horizon PME 2018 a pour objectif d'investir significativement sous forme d'obligations convertibles, dans la limite de 60 % maximum de son actif.

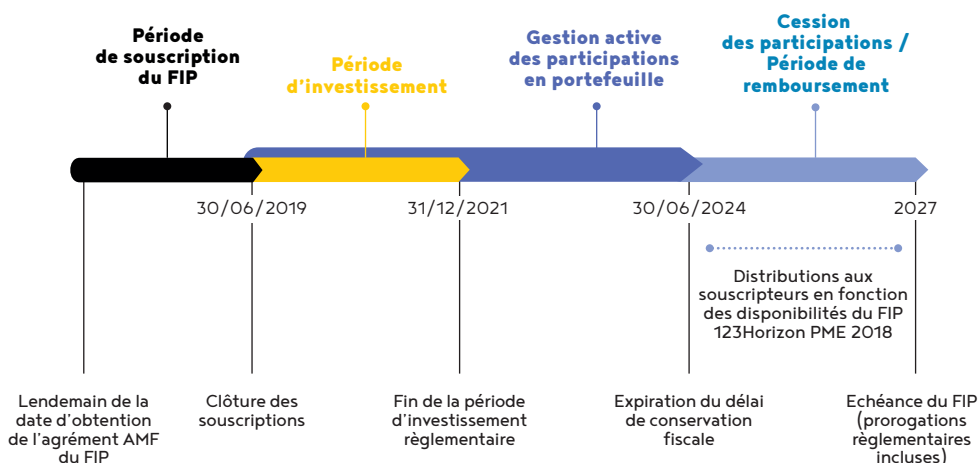
L'obligation convertible est un outil hybride de financement qui se situe en termes de risque / rendement entre le financement bancaire et le financement en actions. En contrepartie de ce profil de risque, l'obligation convertible dispose de perspectives de rendement moins importantes que l'investissement traditionnel sous forme d'actions. Les gérants d'123 IM chercheront des obligations ayant des maturités de 3 à 6 ans. Investir en obligations convertibles n'est pas une garantie contre le risque de défaut d'une PME et présente un risque de perte en capital.

L'expérience d'123IM dans ses secteurs de prédilection (chiffres au 1er janvier 2018)



(Source 123 IM. Il n'est pas garanti que le FIP 123Horizon PME 2018 détienne des titres de sociétés de ces secteurs).

Des distributions éventuelles effectuées au fur et à mesure que le FIP cède ses participations



A partir de l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A du FIP, soit à compter du 1er juillet 2024, le FIP 123Horizon PME 2018 pourra procéder à des distributions, en fonction de ses disponibilités.

Les distributions réalisées au profit des porteurs de parts A du FIP 123Horizon PME 2018 seront exclusivement réalisées en numéraire, et se feront par voie de réduction de la valeur liquidative des parts A. L'attention des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une réduction d'IR en 2019 (sur leurs revenus de 2018) est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir souscrit et libéré leurs parts au plus tard le 31 décembre 2018.

DES GÉRANTS ENGAGÉS

Les gérants d'123 IM ont souhaité prendre un engagement fort d'alignement d'intérêts avec les souscripteurs du FIP 123Horizon PME 2018. Ainsi, les gérants d'123 IM ne percevront l'intégralité de leur « intérêt » (inclus l'Attribution d'Égalisation tel que ce terme est défini dans le Règlement du FIP) que si les souscripteurs du FIP 123Horizon PME 2018 atteignent une rentabilité (nette de frais) de 115% (soit un rendement de +15% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Si cet objectif est atteint, le solde des Produits Nets et des Plus-Values Nettes du FIP (tel que ce terme est défini dans le Règlement du FIP) sera réparti comme suit : (i) 80% pour les souscripteurs, (ii) 20% pour 123 IM (en contrepartie d'un investissement dans le FIP qui ne représentera que 0,25% au minimum du total des souscriptions).

Document non contractuel édité en avril 2018. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés à destination de l'investisseur (« DICI ») visé par l'AMF. Le DICI sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DICI, le Règlement ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF), le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif semestrielle du Fonds sont disponibles sur simple demande écrite du porteur.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

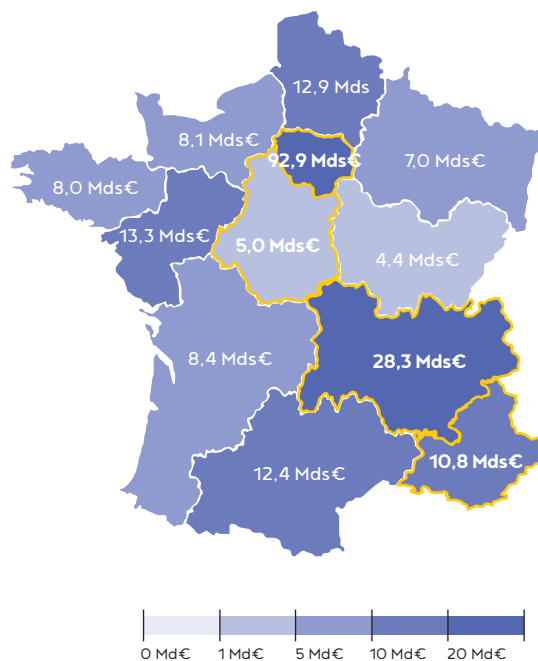
Accompagner la croissance et le développement des PME françaises

Le FIP 123Horizon PME 2018 a pour objectif de financer le développement des entreprises françaises de taille moyenne (PME) et d'accompagner les entrepreneurs dans leurs stratégies de croissance. A ce titre, le FIP se concentrera sur des entreprises dont la valorisation est inférieure à 30 M€, segment sur lequel 123 IM est aujourd'hui l'investisseur leader en France.

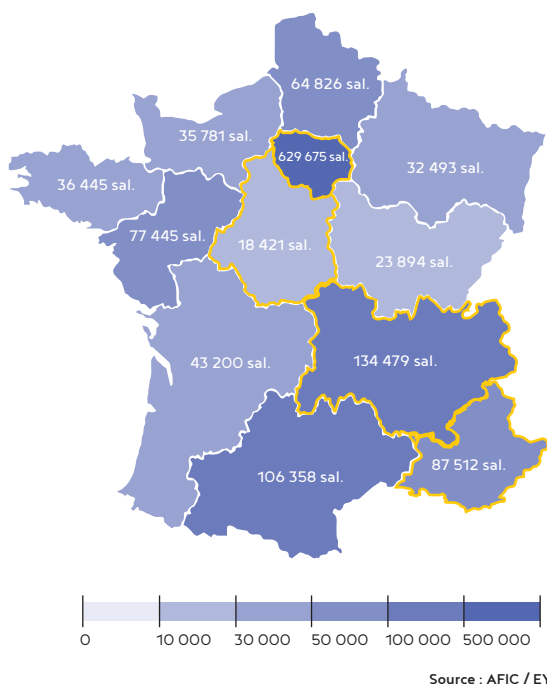
(Source classement Private Equity Magazine 2017, 123 IM est le 1er investisseur en France sur le segment des entreprises avec une valorisation inférieure à 30 M€).

Les régions sélectionnées pour les investissements sont l'Île-de-France, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. Les gérants d'123 IM ont retenu ces régions car elles offrent selon leur analyse un grand nombre d'opportunités d'investissement. Elles sont aussi parmi les régions les plus dynamiques de France, à la fois en termes de croissance du chiffre d'affaires des entreprises accompagnées par le capital-investissement* qu'en termes de création d'emploi dans ces mêmes entreprises. A elles seules, les entreprises accompagnées par le capital-investissement* de ces 4 régions ont créé 34.458 emplois en 2016 avec une croissance moyenne de leur chiffre d'affaires de +3,1%.

Chiffres d'affaires cumulés par région des PME accompagnées par le capital- investissement (2017)



Emplois cumulés par région dans les PME accompagnées par le capital- investissement (2017)



Investir de manière opportuniste, sans restriction sectorielle, en fonction des convictions des gérants d'123 IM et en contrepartie d'un risque de perte en capital

Il n'y a pas de bon ou de mauvais secteur. C'est pourquoi 123 IM se positionne depuis 17 ans comme un investisseur multi-spécialiste. Ses gérants sont en permanence à l'écoute de leur environnement et s'intéressent à tous les secteurs afin d'y trouver la bonne opportunité. Ainsi, le FIP 123Horizon PME 2018 pourra investir dans tous les secteurs autorisés par la loi.

Néanmoins, les gérants d'123 IM ont depuis quelques années un focus conjoncturel sur les actifs dont ils jugent les perspectives de rendement intéressantes. Ils ont développé une forte expertise en investissant par exemple dans les secteurs du tourisme (hôtels, restauration, loisirs), des séniors (EHPAD, résidences), de la santé (laboratoires, pharmacies,...), de l'enseignement privé ou encore de l'industrie traditionnelle française (usines spécialisées dans les produits d'hygiène, l'ameublement, les pellets de bois, ou encore le froid industriel). C'est en capitalisant sur l'expérience et les convictions de gestion d'123 IM que le FIP réalisera ses investissements.

Une gestion qui privilégie l'investissement sous forme d'obligations convertibles (60 % maximum de l'actif du FIP)

La stratégie d'investissement du FIP 123 Horizon PME 2018 a pour objectif d'investir en obligations convertibles, dans la limite de 60% maximum de son actif. Le solde, soit 40% minimum, sera investi notamment en actions de préférence (il s'agit d'actions conférant un droit préférentiel par rapport aux autres actions (i) sur les dividendes ou le boni de liquidation (attribution prioritaire ou répartition préférentielle) de la société cible ou (ii) sur le prix de cession des actions de la société en cas de rachat de celle-ci par un tiers. Les actions de préférence auront pour conséquence de plafonner la performance du FIP (cf. illustration ci-dessous).

L'obligation convertible est un outil hybride de financement qui se situe en termes de risque/ rendement entre le financement bancaire et le financement en actions. Le FIP cherchera à mutualiser son risque en se constituant un portefeuille diversifié de titres obligataires émis par des sociétés non cotées dont le risque émetteur est jugé satisfaisant par l'équipe de gestion d'123 IM. Les gérants d'123 IM chercheront des obligations ayant des maturités de 3 à 6 ans.

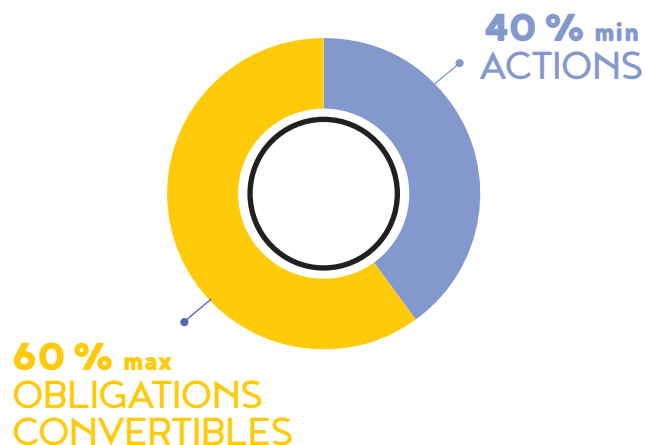
Les actions de préférence et certaines clauses des pactes d'actionnaires conclus peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession. Ainsi, comme l'illustre le tableau de scénarios ci-dessous, dans le cas d'un scénario optimiste (valorisation de la société à +100%), le mécanisme de préférence vient plafonner la performance des actions à un seuil déterminé à l'avance (ici, par exemple, +20%) alors qu'un investissement sans mécanisme de préférence aurait permis de profiter pleinement de la hausse. Ce mécanisme limite donc la plus-value potentielle du Fonds alors que ce dernier reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement (scénario pessimiste).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le seuil retenu dans l'exemple (+20%) est un minimum et que 123 IM ne réalisera pas d'investissement dont le plafonnement du multiple réalisé serait inférieur.

Exemple de scénario d'évolution du prix d'une action de préférence bénéficiant d'un mécanisme d'affectation prioritaire comparé à une action ordinaire sur la base d'une action ordinaire pour une action de préférence

SCÉNARIO	Pessimiste	Médian	Optimiste
Prix de souscription d'une action de préférence (en €)	100	100	100
Valorisation de la société lors de la cession (en € pour 1 action)	0	100	200
Prix de cession si mécanisme de préférence (en €)	0	100	120
Prix de cession sans mécanisme de préférence (en €)	0	100	200
Perte en capital pour une action de préférence (en €)	100	0	0
Sur / sous performance induite par le mécanisme d'attribution prioritaire (en €)	0	0	-80

UN FOND FLEXIBLE ET OPPORTUNISTE, SANS RESTRICTION SECTORIELLE



EXEMPLES DE SECTEURS POTENTIELS DANS LESQUELS LE FIP POURRAIT INVESTIR :

- Tourisme
- Industrie
- Commerces et franchises
- Équipements de loisirs
- Hygiène & santé
- Biens de consommation
- Transports
- Énergies et environnement
- Éducation
- Séniors

POINTS CLÉS

123 IM

Données au 1^{er} janvier 2018

1 Une société de gestion pérenne et en croissance continue

123 IM est le 1^{er} gérant de produits d'épargne à destination des investisseurs privés investis dans des PME françaises non cotées. Ainsi, depuis 17 ans, 123 IM permet aux épargnants français d'investir dans l'économie réelle à travers une offre diversifiée. 123 IM gère aujourd'hui 1,3 milliard d'euros d'actifs pour le compte de 70 000 clients privés.

Source 123 IM 2018

2 17 ans d'expérience du capital-investissement

123 IM se positionne comme un investisseur multi spécialiste du capital-investissement (croissance, développement, transmission d'entreprises), avec **17 ans d'expérience et 1,8 milliard d'euros investis dans l'accompagnement de la croissance de plus de 250 PME** (source 123 IM au 1^{er} janvier 2018).

Grâce à cette expérience, 123 IM dispose d'une vision du secteur à 360 degrés qui lui a permis de se bâtir des convictions sur l'ensemble du marché.

123 IM est aujourd'hui **l'investisseur leader en France dans les sociétés dont la valorisation est comprise entre 0 et 30 M€**. Source : Private Equity Magazine 2017.

UN INVESTISSEUR SIGNATAIRE DES PRINCIPES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Signataire de la Charte d'Engagements des Investisseurs pour la Croissance de France Invest, 123 IM a amorcé l'incorporation systématique et discriminante de critères ESG dans la sélection des PME qu'elle finance en 2018. Durant la période de détention, et conformément aux engagements pris lors de la signature des UN PRI, 123 IM accompagne également les dirigeants dans la mise en place d'objectifs ESG afin de créer plus de protection et de valeur pour leur entreprise.

Dans ce sens, toutes les entreprises cibles dans lesquelles investira le Fonds devront remplir un questionnaire permettant d'estimer leur impact social, sociétal, environnemental et leur stratégie en matière de gouvernance. Par ailleurs, des objectifs seront fixés par l'équipe de gestion d'123 IM avec les participations afin de les inciter à progresser sur ces thématiques, sans qu'aucune promesse ne soit faite à l'investisseur en la matière.



1^{er} Acteur français du capital-développement PME

En 2017, 123 IM a été l'investisseur le plus actif en France sur la catégorie des entreprises dont la valorisation est comprise entre 0 et 30 millions d'euros.

Source : Private Equity Magazine 2017.



123 IM INVESTISSEUR MULTI-SPÉCIALISTE

1,8 Md€

investis depuis 2001 dans plus de 250 entreprises

500 + M€

dans l'économie présentielle: EHPAD, RSS, hôtels, campings, restaurants, écoles privées

100 + M€

dans l'industrie traditionnelle, produits d'hygiène, ameublement, pellets de bois, froid industriel

200 + M€

en obligations convertibles depuis 2010, maturités de 3 à 6 ans*

70 000

clients privés

1,3 Md €

sous gestion

*Investir en obligations convertibles présente un risque de perte en capital. Les investissements passés ne présagent pas des investissements futurs.

3

Une société de gestion reconnue par les professionnels

PRIX DES CONSEILLERS DES PYRAMIDES DE LA GESTION DE PATRIMOINE



Décerné chaque année par le magazine Investissement Conseils, ce prix récompense les meilleurs fournisseurs des conseillers en gestion de patrimoine indépendants dans 7 catégories. 123 Investment Managers a eu l'honneur de recevoir à nouveau le prix des conseillers, faisant d'123 Investment Managers la société de gestion de capital-investissement la plus plébiscitée par les conseillers en gestion de patrimoine. Les critères de sélection sont notamment basés sur la qualité des produits, du back office, de la relation commerciale et sur la politique de commissionnement.

Les prix remportés par le passé par 123 Investment Managers ne préjugent pas des rendements futurs du FIP 123Horizon PME 2018.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Société de gestion : 123 Investment Managers
(Agrément n°GP 01-021)

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France SA

Valeur d'origine des parts A : 1,00 €

Souscription minimale : 1 000 parts, soit 1 000 €
(hors droits d'entrée dont le taux maximum est de 5 %).

Valorisation : Semestrielle le 31 mars et le 30 septembre de chaque année

Zones d'investissement privilégiées :

Ile-de-France, Centre Val de Loire, Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

Durée de blocage des parts : Pendant une durée minimale de 6 années soit jusqu'au 30 juin 2024 (et au 30 juin 2027 maximum sur décision de la société de gestion).

Distributions : Pas de distribution pendant 5 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts A.

À partir du 1^{er} juillet 2024, 123 IM pourra procéder à des distributions de revenus et produits de cessions de participations encaissés, en fonction des disponibilités du FIP 123Horizon PME 2018.

Tableau récapitulatif présentant les autres Fonds de capital-investissement (FCPI / FIP) gérés par 123 Investment Managers au 31 décembre 2017

ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE LIMITE D'ATTEINTE DU QUOTA DE TITRES ÉLIGIBLES
FCPI		
2006	FCPI 123Multinova IV (N.A. liquidation)	31 mars 09
2008	FCPI 123MultiCap (N.A. liquidation)	31 mars 11
2014	FCPI 123MultiNova V (68,42 %)	03 juin 18
2016	FCPI 123Multinova VI (N.A. en cours de levée)	30 juin 20
FIP		
2004	FIP 123Expansion (N.A. liquidation)	31 mars 08
2006	FIP 123Expansion II (N.A. liquidation)	31 mars 09
2006	FIP Énergies Nouvelles (N.A. liquidation)	31 mars 09
2007	FIP Énergies Nouvelles II (N.A. liquidation)	31 mars 10
2007	FIP Énergies Nouvelles Méditerranée (N.A. liquidation)	31 mars 10
2007	FIP Premium PME (N.A. liquidation)	31 mars 10
2007	FIP 123Expansion III (N.A. liquidation)	31 mars 10
2008	FIP 123Capital PME (N.A. liquidation)	30 avr. 11
2008	FIP 123Transmission (N.A. liquidation)	31 mars 11
2009	FIP 123Capital PME II (N.A. liquidation)	06 mai 11
2009	FIP Premium PME II (N.A. liquidation)	30 sept. 11
2009	FIP Énergies Solaires (N.A. pré-liquidation)	31 déc. 11
2009	FIP Énergies Solaires II (N.A. pré-liquidation)	15 déc. 11
2009	FIP 123Multi-Énergies (N.A. pré-liquidation)	10 nov. 11
2010	FIP 123Multi-Énergies II (N.A. liquidation)	05 nov. 12
2011	FIP 123Capitalisation II (N.A. liquidation)	30 avr. 13
2011	FIP 123Capitalisation III (N.A. liquidation)	30 avr. 13
2011	FIP 123Patrimoine (N.A. liquidation)	18 nov. 13
2011	FIP 123Patrimoine II (N.A. liquidation)	30 déc. 13
2012	FIP 123ISF 2012 (100,02 %)	22 mai 14
2012	FIP 123Capitalisation 2012 (100,48 %)	30 mai 14
2012	FIP 123IR 2012 (80,45 %)	14 nov. 14
2012	FIP 123Patrimoine 2012 (82,78%)	28 déc. 14
2013	FIP 123ISF 2013 (100,68 %)	17 jan. 16
2013	FIP 123IR 2013 (60,72 %)	20 juil. 16
2013	FIP 123Patrimoine 2013 (100,23 %)	30 juin 16
2014	FIP 123ISF 2014 (100,28 %)	30 juin 17
2014	FIP Solidaire MAIF 2014 (90,32 %)	31 déc. 17
2014	FIP 123Patrimoine III (100,45 %)	31 déc. 17
2015	FIP 123France Opportunités (79,10 %)	31 déc. 18
2015	FIP 123France Opportunités II (24,74 %)	31 déc. 19
2015	FIP Solidaire MAIF2015 (78,83 %)	31 déc. 18
2015	FIP Solidaire MAIF 2016 (51,53 %)	31 déc. 19
2017	FIP Solidaire MAIF 2017 (N.A. en cours de levée)	31 déc. 20
2017	FIP 123 Horizon PME 2017 (N.A. en cours de levée)	31 déc. 20
2018	FIP 123 Horizon PME 2018 (N.A. en cours de levée)	31 déc. 21

STRUCTURATION DES FRAIS

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,5555 %	0,5555 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,2834 %	0,8667 %
Frais de constitution	-	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	-	-
Frais de gestion indirects	0,0500 %	0,0000 %
TOTAL	3,8889 % = valeur du TFAM-GD maximal	1,4222 % = valeur du TFAM-D maximal



LA CLAUSE D'ALIGNEMENT D'INTÉRÊTS

Les gérants d'123 IM ne percevront l'intégralité de leur « intéressement » (inclus l'Attribution d'Égalisation tel que ce terme est défini dans le Règlement du FIP que si les souscripteurs du FIP 123Horizon PME 2018 atteignent une rentabilité (nette de frais) de 115% (soit un rendement de +15% sur l'investissement d'origine au terme de la durée de blocage). Si cet objectif est atteint, le solde des Produits Nets et des Plus-Values Nettes du FIP (tel que ce terme est défini dans le Règlement du FIP) sera réparti comme suit : (i) 80% pour les souscripteurs, (ii) 20% pour 123 IM (en contrepartie d'un investissement dans le FIP qui ne représentera que 0,25% au minimum du total des souscriptions).

Avvertissement : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée minimale de 6 années soit jusqu'au 30 juin 2024, pouvant aller jusqu'au 30 juin 2027 sur décision de la société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

